OFFRE d'EMPLOI

La Maison Des Enfants (MDE)

Recrute 3 postes d'intervention spécialisée :

un.e psychologue clinicien.ne, un.e psychomotricien.ne ; un.e orthophoniste

Contexte

La Maison des enfants (MDE) de Nantes a été créée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) le 05 mars 2026, réunissant l'Agence Régionale de Santé de Loire Atlantique, la Ville de Nantes, le Centre Hospitalier Universitaire et le Conseil Départemental de la Loire- Atlantique.

La présidente du Groupement est la maire de la Ville de Nantes ou son représentant.e.
Le GIP MDE est réglementé par une convention constitutive qui définit son objet principal: prendre soin et accompagner les enfants de 6 à 11 ans plus particulièrement sur la santé psychique tout en prenant en compte les liens avec leur santé globale.

En lien avec son objet, la MDE a pour objectifs principaux de :

- contribuer à l'amélioration et du bien-être et de la santé des enfants de 6 à 11 ans
- participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux ressources de santé globale pour les enfants de 6 à 11 ans.

La Maison des enfants est un acteur de prévention secondaire qui centre son action sur la prévention, le repérage, l'accompagnement court et l'orientation des enfants de 6 à 11 ans. Elle propose :

- un accueil rapide, inconditionnel et gratuit ;
- une évaluation globale de la situation de l'enfant ;
- un accompagnement individuel et/ou collectif (social, psychologique, médical, éducatif) court et/ou une orientation adaptée aux besoins de l'enfant.

Le GIP est doté d'une directrice qui assure, sous l'autorité de l'Assemblée Générale, le fonctionnement du Groupement.

Le fonctionnement de la MDE :

L'accueil et l'accompagnement seront assurés par une équipe pluriprofessionnelle (médicale, paramédicale, éducative, sociale) et pluri-institutionnelle avec une approche systémique et transculturelle. L'équipe de la Maison des Enfants devra avoir la capacité d'adapter son discours et sa posture de soins à la population reçue, afin de rassurer la famille et l'enfant pour leur permettre de s'inscrire dans le parcours de soin proposé. La Maison des Enfants permettra de réunir des professionnels de différents réseaux sur une même structure, pour un croisement des réseaux, un partage et un enrichissement des compétences de chacun. La Maison des Enfants sera un lieu ressource et une passerelle vers l'accès au soin pour les enfants de 6 à 11 ans et leurs familles.

La famille sera reçue dans **un espace d'attente médiatisé**.

Un.e accueillant.e sera présente sur tout ou partie des heures d'ouverture au public pour animer et médiatiser la salle d'attente. Elle pourra proposer des jeux ou activités spécifiques en fonction de l'âge et du développement des enfants présents sur l'espace attente.
La présence de cet.te accueillant.e permettra aussi d'avoir la possibilité pour le/les parents, de laisser un frère/une sœur dans l'espace d'attente le temps de la rencontre avec les professionnels de la Maison des Enfants. La présence d'une personne identifiée et rassurante dans l'espace attente sera alors essentielle pour prendre le relai auprès de l'enfant.
L'accueillant.e aura des compétences en animation et en accompagnement de la parentalité. Sa présence permettra de médiatiser, à travers le jeu, les relations entre les familles et les enfants (sur le principe du « faire avec »). Elle permettra de prévenir l'usage des écrans (qui sont omniprésents dans les salles d'attente), de passer quelques messages de prévention, et de mettre en confiance les enfants et les familles avant les propositions de soins. Son intervention sera un début d'accompagnement.

Cet espace médiatisé sera animé par un.e professionn.el.elle du travail social ou médical (infirmi.er.ère-infirmi.er.ère puéricult.eur.rice).

L'entretien de rencontre :

Après la présentation des missions et du fonctionnement de la Maison des Enfants une rencontre sera proposée. Le premier entretien avec l'enfant et sa famille se fera avec un binôme de professionnel de la Maison des Enfants. La qualité du double regard ou regard croisé des deux professionnels sera fondamentale lors de cet entretien initial. Il permettra de déterminer la suite des accompagnements. Le binôme sera complémentaire par sa formation initiale. *Il pourra comporter une infirmière ou infirmière puéricultrice* qui apportera son regard sur le développement psychomoteur, la santé somatique, la croissance, le dépistage sensoriel (vision/audition) et les vaccinations. Elle pourra regarder l'état des dents, de la peau, etc. *Le second professionnel pourra être un travailleur social (éducateur, assistant.e social.e,)* qui apportera son regard sur le plan éducatif, sur la posture parentale, le lien enfant-parent. Cette première rencontre sera dédiée à l'écoute de la demande, à

l'identification du besoin et des questionnements de l'enfant et de la famille. Le binôme devra pouvoir apprécier les raisons pour lesquelles l'enfant et sa famille ont poussé la porte de la Maison des Enfants. Seront repris son parcours familial, scolaire, médical, éducatif, ses loisirs, ses habitudes de vie (sommeil, alimentation, sport, écran) ses relations aux autres et ses émotions. Lors de ce premier rendez-vous, le binôme de professionnel pourra dresser des hypothèses de propositions d'accompagnement, à la Maison des Enfants, et/ou orienter la famille vers des partenaires extérieurs. La durée prévue pour ce premier entretien est d'environ une heure. À la marge, si le premier entretien n'a pas été suffisant (enfant malade, barrière de la langue…) il sera possible de proposer un deuxième rendez-vous. Cette première rencontre est fondamentale, elle devra permettre au binôme de faire une synthèse courte et exhaustive de l'état de santé global de l'enfant, des ressources et vulnérabilités de sa famille, cerner la demande, les besoins, afin de présenter la situation lors de la réunion clinique pluriprofessionnelle.

La réunion clinique pluriprofessionnelle a comme objectif d'identifier les situations pouvant être accompagnées de manière courte, par les professionnels de la Maison des Enfants.
Ces réunions cliniques permettront :

- ◗ D'étudier de façon inter institutionnelle et inter disciplinaire les situations des enfants et familles reçues à la Maison des Enfants,
- ◗ D'élaborer un projet d'accompagnement interne à la Maison des Enfants, qui sera proposé à l'enfant et aux parents, ou de les orienter vers le réseau de partenaires,
- ◗ De décider des participations de chacun à ce projet d'accompagnement,
- ◗ De réétudier les projets d'accompagnement dès lors qu'il y a des difficultés dans leur mise en œuvre ou que la durée d'accompagnement dépasse une durée de 5 entretiens.

La réunion clinique permet de réfléchir à plusieurs à différents projets d'accompagnements autour des situation présentées. À partir de regards croisés, des propositions sont alors élaborées spécifiquement. En tenant compte de leurs formations initiales (métiers) et de leurs parcours professionnels (expériences), différents professionnels sont sollicités pour l'accompagnement du jeune ou de son entourage.

L'accompagnement individuel et/ou collectif :

À la suite de l'entretien de rencontre suivi du temps de réflexion clinique pluriprofessionnelle et pluri institutionnelle, il sera proposé un accompagnement par la Maison des Enfants (en individuel et/ou en collectif) et / ou une orientation vers un partenaire.

◗ *Accompagnements individuels* (enfant et famille ou enfant seul) :
Ils pourront être ponctuels ou se décliner sur plusieurs séances. En début d'accompagnement les modalités de parcours seront explicitées à l'enfant et à sa famille.

Les professionnels pouvant assurer des accompagnements individuels des enfants seront un.e psychologue, un.e orthophoniste, un.e infirmi.er.ère- infirmi.er.ère puéricult.eur.rice, un.e psychomotricien.ne, des éducateurs JE ou spécialisés, un.e assistant.e social.e, pédiatre et pédopsychiatre.

Pour certaines situations complexes nécessitant un éclairage médical, il sera possible de proposer un rendez-vous avec : un.e pédiatre et/ou un.e pédopsychiatre.
Les entretiens individuels devront permettre un accompagnement de la santé somatique et psychique et une mise au travail par l'amorce du prendre soin.

◗ *Accompagnements collectifs* (groupe d'enfant, groupe de parents ou groupe parent-enfant) :
→ Proposition à destination des enfants
La Maison des Enfants pourra proposer les prises en charge collectives suivantes :

- Des groupes de parole et d'expression entre enfants sur des thèmes qui peuvent être source de souffrance comme : la séparation familiale, l'histoire familiale à travers ses racines, la maladie physique ou psychique d'un proche, l'incarcération d'un parent, les violences…
- Des ateliers de prévention et promotion de la santé : CPS, estime de soi, prévention écran, sommeil, activité physique…
- Des groupes d'habiletés sociales.

La Maison des Enfants pourra, pour mener ces propositions d'accompagnements collectifs, construire des partenariats avec des structures ressources de son réseau. De la même façon que pour les accompagnements individuels la durée sera d'environ 5 séances d'ateliers collectifs. Si un suivi plus long ou plus spécialisé est nécessaire un relai ou une réorientation vers des professionnels spécialisés sera proposé. La famille pourra être accompagnée dans son cheminement vers ce relai.

→Propositions à destination des familles
L'accompagnement des enfants va demander un travail étroit avec la famille pour soutenir la / les démarches entreprises et pour faire sens auprès de chaque membre de la famille. Des entretiens familiaux ou parentaux pourront être proposées mais aussi du travail groupal associant des parents dont les enfants sont suivis à la Maison des Enfants, autour d'un sujet commun (alimentation, écrans, émotions… par exemple). La promotion d'une éducation non violente sera au cœur des démarches.

Les temps collectifs à destination des enfants ou des parents seront animés, en fonction du sujet, par un binôme de l'équipe.

L'enfant pourra bénéficier d'environ 5 séances individuelles qui pourront s'additionner d'environ 5 séances collectives si nécessaire.

Entretien de fin de parcours :

Au début de l'accompagnement de l'enfant à la Maison des Enfants, il sera précisé à la famille que le parcours est un parcours court d'environ 5 séances individuelles qui pourront s'additionner à environ 5 séances collectives si nécessaires. Il sera également expliqué qu'un entretien de fin de parcours sera réalisé à l'issue de ces accompagnements.
Cet entretien sera réalisé par les professionnels de la Maison des Enfants les plus en lien

avec l'enfant et la famille. L'entretien de fin de parcours aura pour objectif de faire le bilan du passage de l'enfant sur la Maison des Enfants, noter les avancées et/ou les limites de l'accompagnement qui aura été proposé. Un relai ou une réorientation vers des professionnels spécialisés pourra en fonction de la situation alors être proposé.

La fonction d'Intervention Spécialisée est rattachée à la directrice de la MDE.

Elle est affectée administrativement et localisée au siège de la MDE à Nantes.

Missions générales de l'Intervenant·e spécialisé·e

Les activités de la MDE sont réparties sur 5 axes :

- Gestion-administration
- Clinique
- Clinique de réseau
- Réseau
- Veille-observatoire-expérimentation

L'intervenant.e spécialisé.e sera prioritairement sur les axes clinique, clinique de réseau, et veille-observatoire.

L'intervention spécialisée à la maison des enfants repose sur différents métiers, avec leurs formations propres et leurs spécificités :

- Pédiatre
- Pédopsychiatre
- Psychologue
- Orthophoniste
- Psychomotricien.ne

Missions principales

<u>Clinique : accueil et accompagnement des enfants et de leurs familles :</u>

- Accompagner les enfants individuellement ou collectivement après orientation en interne, à partir du projet spécifique élaboré en réunion clinique autour de la situation.
- Animer ou coanimer des entretiens enfants et/ou familiaux avec un autre professionnel de la MDE
- Animer des groupes de paroles ou ateliers collectifs auprès d'enfants et/ou de parents.
- Assurer, dans l'intérêt de l'enfant et de son parcours de soin, un travail de liaison avec les professionnels entourant l'enfant et la famille sur les structures externes à la MDe (ex: PSGE, EDS, ASE…)
- Participer à l'orientation des enfants auprès de partenaires extérieurs. S'assurer du suivi du projet / passage de relais.

Afin de proposer une réflexion pluriprofessionnelle sur les situations des enfants la présence de deux intervenants spécialisés sera recherchée en réunion clinique.

Clinique de réseau :

- Participer à la réflexion d'équipe sur la problématique des enfants accompagnés.
- Appréhender collectivement les enjeux de tout le secteur sanitaire, social et éducatif.
- Exercer une veille/observation continue sur les problématiques spécifiques des enfants (démarche de formation permanente).
- S'inscrire dans une démarche de réseau.

Veille observatoire/ Formation :

- Être en veille permanente et actualiser ses référentiels en tenant compte des problématiques infantiles rencontrées afin d'affiner ses évaluations et de répondre au mieux aux besoins des enfants
- Contribuer aux temps de réflexions du réseau (groupes de travail, journées d'études)
- Participer à l'accueil et l'accompagnement des stagiaires au sein de la MDE

Compétences requises

- avoir une aptitude à l'écoute et au dialogue sans à priori, sans préjugé
- avoir une bonne connaissance de l'enfant (6-11 ans), de son développement psychoaffectif et des relations parents-enfant (et les mettre à jour)
- faire preuve de dynamisme, de rigueur et d'ouverture
- s'intégrer dans un fonctionnement d'équipe
- avoir une bonne connaissance des dispositifs réglementaires spécifiques aux enfants
- avoir une bonne connaissance du réseau partenarial

Niveau de Formation

- Pour les orthophonistes : certificat de capacité d'orthophonie
- Pour les psychologues cliniciens: titulaire d'un master 2 de type psychologie clinique et pathologique. Une expérience significative dans la clinique de l'enfant et de la famille (entretiens individuels et familiaux, groupes), et un intérêt pour le travail pluridisciplinaire sont recherchéq
- Pour les psychomotrici.en.ne.s : le diplôme d'Etat de psychomotricien.

L'intervenant.e spécialisé.e dispose avant son recrutement d'une pratique professionnelle auprès des enfants.

Conditions de recrutement

- Postes :
    - À 30% pour l'orthophoniste
    - A 80% pour le/la psychologue clinicien.ne
    - A 60% pour le/la psychomotrici.en.ne

Les modalités exactes de l'exercice des fonctions seront discutées avec l'équipe avant l'ouverture de l'équipement. La réalisation de bilan ne sera pas la mission principale de l'orthophoniste.

- Possibilité de travail ponctuel le samedi matin
- Poste basé au 6, rue Suzanne Képès, 44 200 NANTES
- Rémunération en référence aux grilles indiciaires de la Maison des enfants.
- Recrutement par la voie statutaire d'un détachement ou d'une mise à disposition de la fonction publique ou sous forme contractuelle.
- Poste à pourvoir au 1er septembre 2026

Les personnes intéressées voudront bien adresser leur candidature, **accompagnée d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation**, d'une copie de leur dernier arrêté portant promotion d'échelon pour les titulaires de la fonction publique, par mail à :

lucile.denechaud@maisondesenfants.fr avant le **24 mai 2026 compris.**

Les premiers entretiens se dérouleront **le vendredi 19 juin ou le mardi 23 juin 2026.**
